



# PRÉFET DU HAUT-RHIN

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Direction départementale des territoires du Haut-Rhin

SERVICE EAU ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

BUREAU NATURE CHASSE FORÊT

Affaire suivie par : M. Pascal CAHUEAU

Tél. : 03 89 24 84 60

pascal.cahueau@haut-rhin.gouv.fr

Colmar, le 9 FEV. 2021

### NOTE

sur les projets d'arrêtés préfectoraux  
concernant les espèces susceptibles  
d'occasionner des dégâts dans le  
Haut-Rhin

Consultation du public du 15 février  
au 8 mars 2021 inclus

La présente consultation du public concerne les projets d'arrêtés concernant la liste et les modalités de destruction des espèces d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) dans le département du Haut-Rhin, pour la saison 2021-2022.

**La liste des espèces d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts :** l'arrêté préfectoral vise le classement annuel du sanglier et du lapin de garenne parmi les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts dans le Haut-Rhin. Ces deux espèces sont présentes de manière significative sur tout ou partie du département et sont à l'origine de dommages réels aux activités agricoles et forestières, ainsi qu'à la faune sauvage et à ses habitats d'espèces. D'autres espèces animales sont classées « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » par arrêtés ministériels (exemples : ragondin, corbeau freux).

**Les modalités de destruction des espèces d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts :** le classement en tant que tel apporte les moyens de régulation réglementaires par tir de destruction ou le piégeage. L'arrêté préfectoral rappelle également les formalités et les modalités de la destruction à tir de l'ensemble des espèces animales susceptibles d'occasionner des dégâts dans le Haut-Rhin par arrêté ministériel.

Ces projets sont soumis à la consultation du public par mise en ligne sur le site internet de l'État.

Le public peut formuler ses observations :

- par voie postale, à la direction départementale des territoires du Haut-Rhin, service eau, environnement et espaces naturels, cité administrative, bâtiment tour, 3 rue Fleischhauer 68026 COLMAR Cedex,

- par courriel à : [ddt-seeen-bncf@haut-rhin.gouv.fr](mailto:ddt-seeen-bncf@haut-rhin.gouv.fr)

L'adjoint au directeur  
chef du service eau, environnement  
et espaces naturels

Pierre SCHERRER

